



# Objectif Zéro pesticide dans nos villes et villages

Eau

Biodiversité

Santé

- **Les responsabilités des collectivités en matière d'utilisation de pesticides**
  - C. PUEYO, chef du pôle inspections mutualisées,  
Service Régional de l'Alimentation (SRAL)  
Direction Régionale de l'Alimentation  
l'Agriculture et la Forêt (**DRAAF**)

## Produits phytopharmaceutiques sont :

« Préparations contenant une ou plusieurs **substances actives** et les produits composés en tout ou partie d'organismes génétiquement modifiés, destinés à :

- Protéger les végétaux ou produits végétaux contre les **organismes nuisibles ou à prévenir leur action**,
- Exercer une **action** sur les **processus vitaux des végétaux**, dans la mesure où il ne s'agit pas de substances nutritives,
- Assurer la **conservation des produits végétaux** (sauf conservateurs)
- Détruire les **végétaux indésirables**,
- Détruire les **parties de végétaux**, freiner ou prévenir une **croissance indésirable des végétaux**. »



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

écophyto2018

Réduire et améliorer l'utilisation des phytos :  
moins, c'est mieux

Arrêté du  
12/09/2006

Règles générales  
utilisation

(Vent, ZNT, gestion des  
effluents...)

AMM

Contrôle  
pulvérisateur

Règles  
spécifiques  
utilisation (Abeilles,  
traitements aériens...)

L253-1 Réglementation:  
Gestion des risques liés à l'utilisation des  
pesticides

Protection  
utilisateur

(Étiquetage, précautions  
d'emploi, EPI)

Stockage  
transport

PPNU EVPP

L254-1

Distribution  
Application

(Agrément DAPA)

Traçabilité

Objectif Zéro pesticide dans nos villes et villages – 7 avril 2011 – Pérols

zéro  
pesticide



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

écophyto2018

Réduire et améliorer l'utilisation des phytos :  
moins, c'est mieux

### Pour le détenteur des produits et des déchets

- Employeur: Transport, lieu de stockage...
- DIS
- Élimination PPNU EVPP

### Responsabilité civile de l'applicateur ou du donneur d'ordre

### Pour le donneur d'ordre

- Co-responsabilité
- prestataires agréés

### Pour le prestataire de service:

- agrément applicateur

## Utilisation de pesticides: Des responsabilités multiples

### Protection des plantes

- Objectifs recherchés, choix des méthodes
- Certiphyto
- Effets non-intentionnels
  - Phytotoxicité
  - Résistances
  - Organismes non cibles

### Protection des personnes

- Employeur: Protection des utilisateurs (EPI)
- Riverains, Lieux publics
- Délais de ré-entrée

### Protection de l'environnement:

- Qualité de l'eau
- Protection des pollinisateurs
- Conditions de traitement sensibles

### Non-respect de la réglementation:

- Sanctions administratives et pénales
- Exemplarité



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

# Où s'informer?

## Etiquette du produit...

écophyto2018

Réduire et améliorer l'utilisation des phytos :  
moins, c'est mieux

Numéro d'A.M.M.

Phrases de  
risques

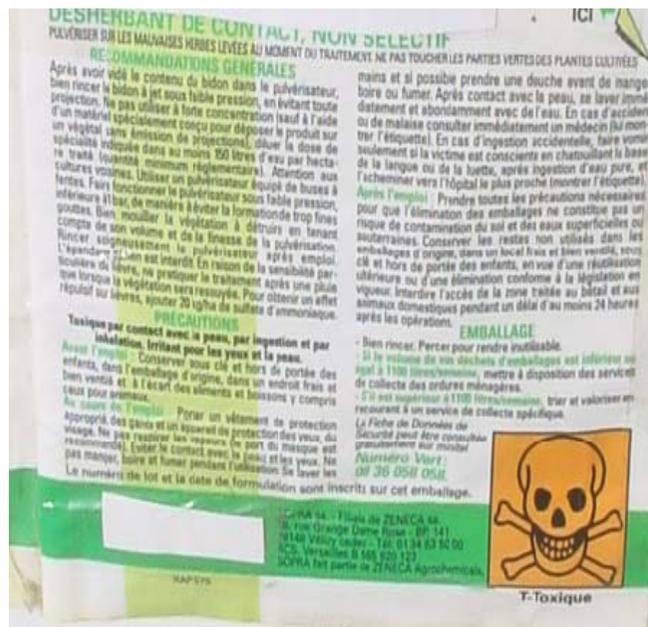
Conseils pour la  
préparation et  
l'application du produit

Nom commercial

Teneur en  
Substances  
actives

Usage et  
dose

Symbole de  
classement et  
indications de  
danger



### Sites Internet...

- E-PHY → conditions d'emploi réglementaires, autorisations de mélanges, compte-rendus du Comité d'homologation et de la Commission des toxiques :  
<http://e-phy.agriculture.gouv.fr>
- GALATEE PRO → textes réglementaires en vigueur (français, européens) des domaines d'activités de la direction générale de l'alimentation (domaine de la protection des végétaux, domaine vétérinaire):  
<http://www.galateepro.agriculture.gouv.fr>
- LEGIFRANCE → réglementation :  
<http://www.legifrance.gouv.fr>